



académie
Lille

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Service Académique
École Inclusive

Dossier suivi par

David Rataj

Conseiller
pour l'École Inclusive
auprès de la rectrice

Téléphone
03 20 15 65 83

Courriel
ash.rectorat@ac-lille.fr

Rectorat de Lille
20 rue St Jacques
BP 709
59033 Lille cedex

La Rectrice de région académique
Rectrice d'académie
Chancelière des universités

à

Destinataire in fine

Objet : Plan de formation académique « école inclusive »

Le plan de formation « école inclusive » est un des axes majeurs dans la réussite de la scolarisation des élèves en situation de handicap et des élèves à besoins éducatifs particuliers. Ses actions s'inscrivent dans une stratégie d'accompagnement académique qui vise à former l'ensemble de la communauté éducative. Le plan de formation est construit sur cinq ans afin de proposer les offres de parcours à un maximum d'établissements. Sa structure protéiforme (PAF, FEE, MIN) vise à une complémentarité et une cohérence de l'offre formation inclusive. Enfin, les groupes de personnes ressources (autisme, troubles du comportement, élèves à haut potentiel) et l'espace école inclusive permettront un accompagnement de proximité dans la construction des parcours personnalisés des élèves à besoins éducatifs particuliers.

1. Le plan de formation EBEP « élèves à besoins éducatifs particuliers »

L'offre de formation continue EBEP proposée par la DAFOP se décline de la manière suivante :

- a. Formation académique « école inclusive » 1^{er} et 2nd degrés, à public désigné, propose trois dispositifs sur le thème de la personnalisation des parcours :
 - N°1 : collège en mode inclusif
 - N°2 : ULIS unité locale d'inclusion scolaire école-collège-lycée
 - N°3 : UEE unité d'enseignement externalisée
- b. Formation pour les **groupes de personnes ressources** mis en place dans l'académie : **autisme** (RASTED 59 et TSA 62), **trouble du comportement complexe** et **élèves à haut potentiel (EHP)**, **insertion professionnelle**.
- c. Formations spécifiques répondant aux besoins des circonscriptions ASH qui viennent compléter le plan de formation départemental.
- d. Formation de formateurs école inclusive qui interviendront dans les formations de la personnalisation de parcours et dans les FEE.
- e. Formations spécifiques 2nd degré dans les disciplines suivantes : anglais, en histoire-géographie et pour les CPE.

- f. Formations **CAPPEI « Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive »** :
- 300 heures à destination des enseignants du 1^{er} et 2nd degrés pour la préparation aux épreuves 1, 2 et 3.
 - 54 heures de formation à destination des enseignants du second degré non titulaire du 2CASH pour la préparation à l'épreuve 1.
 - 24 heures de formation à destination des enseignants du second degré titulaire du 2CASH pour la préparation à l'épreuve 3.
- g. Formation **DDEEAS « diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée »** qui se déroule sur un an et comprend un volume horaire moyen de 1030 heures dont 420 heures de stage pratique.

2. La FEE - formation d'établissement

La formation établissement vient compléter le plan EBEP. Elle est élaborée en fonction des besoins des établissements et en partenariat avec les circonscriptions ASH.

3. Les stages MIN – Modules d'initiative nationale

Les modules d'initiative nationale sont proposés chaque année à l'intention : des enseignants titulaires du CAPPEI qui désirent compléter leur formation initiale ainsi qu'aux autres enseignants, AESH et autres personnels qui souhaitent accroître leurs compétences dans le domaine de l'école inclusive ou se destinant à de nouvelles fonctions.

4. La formation cadre

À destination des chefs d'établissement et des corps d'inspection, il est proposé deux jours de formation autour de la mise en place des PIAL et de la mise en œuvre de l'école inclusive.

5. La formation des AESH

La formation des Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) s'organise en deux modules:

- **Module d'adaptation à l'emploi**, lors de la prise de fonction, visant à développer des compétences professionnelles dans l'accompagnement d'élèves à besoins éducatifs particuliers.
- **Module de professionnalisation** adressé prioritairement aux AESH en CDI qui permet d'approfondir les compétences spécifiques au contexte d'exercice des PIAL « Pôles inclusifs d'Accompagnement Localisé ».

L'ensemble des informations du plan de formation académique « école inclusive » est disponible sur EEI « Espace académique École Inclusive » à l'adresse suivante : <http://www1.ac-lille.fr/cid131823/accueil-espace-ecole-inclusive.html>



Valérie CABILL